



Nombre de  
Conseillers  
en exercice : **19**  
Présents : **18**  
Votants : **19**  
Absents : **1**  
Exclus : **00**

**Date de convocation :**  
17 mars 2026

**Date d'affichage :**  
25 mars 2026

**Délibération n° 07**  
**Objet : Election du maire**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BOUROGNE**

**Séance du 21 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mme Geneviève SANGLARD**, doyenne d'âge de l'assemblée, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, **M. Baptiste GUARDIA**, le 17 mars 2026.

**Étaient présents :** Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA, Sandrine POUX, Joëlle MALNATI, Carol MEIER, Céline OGIER, Célestine EICH, Marie-Laure VIATTE ; Mrs Baptiste GUARDIA, Robert CORTI, Jean-Michel BASSI, Philippe PAQUIT, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Jérémie ROLIN, Mehdi HENRIOT, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE.

**Excusée :** Mme Sabine HOFF.

**Absents :**

**1 Procuration :**

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Sabine HOFF	Didier CHAMAGNE

*M. Robert CORTI a été nommé secrétaire*

*Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Considérant la liste des candidatures :

- M. Baptiste GUARDIA

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le   
ID : 090-219000171-20260321-072026-DE

Sous la présidence de Madame Geneviève SANGARD, membre plus âgé du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Le dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Baptiste GUARDIA 15

**Monsieur Baptiste GUARDIA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 23 mars 2026

La doyenne,

Geneviève SANGLARD



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260321-072026-DE



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Territoire de Belfort



Nombre de  
Conseillers  
en exercice : **19**  
Présents : **18**  
Votants : **19**  
Absents : **1**  
Exclus : **00**

Date de convocation :  
17 mars 2026

Date d'affichage :  
25 mars 2026

Délibération n° 08  
**Objet** : Fixation du  
nombre d'adjoints

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le   
ID : 090-219000171-20260321-082026-DE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

**Étaient présents** : Mmes Geneviève SANGlard, Odile ZARAGOZA, Sandrine POUX, Joëlle MALNATI, Carol MEIER, Céline OGIER, Célestine EICH, Marie-Laure VIATTE ; Mrs Robert CORTI, Jean-Michel BASSI, Philippe PAQUIT, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Jérémie ROLIN, Mehdi HENRIOT, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE.

**Excusée** : Mme Sabine HOFF.

**Absents** :

**1 Procuration** :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Sabine HOFF	Didier CHAMAGNE

*M. Robert CORTI a été nommé secrétaire*

Le Maire rappelle, qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au Maire maximum.

Il rappelle également qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer à cinq le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide 15 voix pour et 4 abstentions, la création de 5 postes d'adjoints au Maire.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 23 mars 2026

Le Maire,

**Baptiste GUARDIA**



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le



ID : 090-219000171-20260321-082026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Territoire de Belfort



Nombre de  
Conseillers  
en exercice : **19**  
Présents : **18**  
Votants : **19**  
Absents : **1**  
Exclus : **00**

**Date de convocation :**  
17 mars 2026

**Date d'affichage :**  
25 mars 2026

**Délibération n° 09**  
**Objet :** Election des  
adjoints

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le   
ID : 090-219000171-20260321-09\_2026-DE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BOUROGNE**

**Séance du 21 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

**Étaient présents :** Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA, Sandrine POUX, Joëlle MALNATI, Carol MEIER, Céline OGIER, Célestine EICH, Marie-Laure VIATTE ; Mrs Robert CORTI, Jean-Michel BASSI, Philippe PAQUIT, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Jérémie ROLIN, Mehdi HENRIOT, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE.

**Excusée :** Mme Sabine HOFF.

**Absents :**

**1 Procuration :**

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Sabine HOFF	Didier CHAMAGNE

*M. Robert CORTI a été nommé secrétaire*

*Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Considérant la liste des candidatures :

<b>Liste : Geneviève SANGLARD</b>	
1	Geneviève SANGLARD
2	Robert CORTI
3	Odile ZARAGOZA
4	Jean-Michel BASSI
5	Sandrine POUX

Le dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 24/03/2026 Reçu en préfecture le 24/03/2026 Publié le ID : 090-219000171-20260321-09_2026-DE	
---	---

A obtenu :

- Liste : Geneviève SANGLARD 15

La liste conduite par Geneviève SANGLARD ayant obtenu la majorité absolue, sont élus en qualité d'adjoints dans l'ordre du tableau :

- **Madame Geneviève SANGLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,**
- **Monsieur Robert CORTI, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**
- **Madame Odile ZARAGOZA, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,**
- **Monsieur Jean-Michel BASSI, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**
- **Madame Sandrine POUX, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 23 mars 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA

